

MEMENTO STAGE À DESTINATION DES ÉTUDIANTS 2023-2024

Une convention de stage est un **document contractuel obligatoire**. Ce document définit le cadre juridique et pédagogique du stage entre le stagiaire, l'établissement d'accueil (direction et tuteur) et l'établissement d'enseignement supérieur (direction et enseignant-référent). Il doit être signé par les 5 parties précitées. (Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages)

Aspects Juridiques principaux	Procédure à suivre
<p>Les stages doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage (L124-1 du code de l'éducation). Pour être conforme, la convention doit obligatoirement être signée avant le début effectif du stage par toutes les parties requises. À défaut, la prise en charge de la protection sociale de l'étudiant (Accident du travail dont trajets et Maladies Professionnelles) via la CPAM n'est pas garantie.</p> <p>À compter de la 309^e heure effective travaillée, la gratification de 4.05 € minimum est obligatoire.</p> <p>La Gratification des congés et jours fériés par l'organisme d'accueil est facultative.</p> <p>La durée maximale légale d'un stage est de 924 heures (continue ou discontinue) par organisme d'accueil et par année universitaire.</p> <p>Le calcul de la durée effective du stage se fait sur une base horaire où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque période de 7 heures consécutives ou non, compte pour 1 jour de stage ; - Chaque période de 22 jours consécutifs ou non, compte pour 1 mois de stage (1 mois temps plein = 154 heures / 1 semaine temps complet = 35 heures) ; - Chaque période de congé prévue dans la convention, compte pour le calcul de la durée effective ; - Chaque jour férié (excepté le lundi de Pentecôte), ne compte pas pour le calcul de la durée effective du stage. <u>Pas de présence possible le 1^{er} mai.</u> <p>Durant votre stage, même si la convention de stage ne prévoit pas de congés, vous devez être en stage pendant les congés universitaires.</p> <p>Toute modification des dispositions inscrites dans la convention de stage nécessite la rédaction d'un avenant signé par les 5 parties et en 3 exemplaires originaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - À l'issue du stage, l'organisme d'accueil a pour obligation de vous transmettre une attestation de stage. 	<p>Connectez-vous à la plateforme numérique U3e pour votre demande de stage : https://u3e.univ-lyon3.fr/</p> <p>1/Télécharger le document listant les informations nécessaires à demander à votre organisme d'accueil (document WORD étape 1 « Réaliser une demande de convention »)</p> <p>2/ Choix signatures manuscrites ou électroniques authentifiées. Les conditions requises pour le 2^e choix sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 5 signataires doivent accepter la signature électronique - Le Doyen de la Faculté doit impérativement être le dernier signataire <p>3/Compléter à l'aide des informations recueillies tous les champs à renseigner directement sur la plateforme U3e</p> <p>4/Insérer les fichiers obligatoires demandés qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie-écran PDF du mail de votre responsable de diplôme validant la durée et les missions de votre stage (modèle mail type à télécharger sur U3e) ; - Copie-écran PDF du mail de votre référent-enseignant acceptant de vous encadrer/suivre (modèle mail type à télécharger sur U3e) ; - Attestation responsabilité civile couvrant la période de votre stage. <p>5/Valider et Transmettre votre demande aux gestionnaires de stage</p> <p>6/Établissement de la convention de stage, compter un délai de 3 semaines environ soit 15 jours ouvrés pour obtenir votre convention signée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 jours pour contrôler les informations et valider votre demande par le Bureau des stages ; - 5 jours pour collecter les 2 signatures de l'organisme d'accueil (représentant légal et tuteur professionnel) ; - 5 jours pour collecter les 2 signatures de la Faculté des Lettres et Civilisations (référent-enseignant et le Doyen de la Faculté) <p>Pour rappel, vous devez impérativement avoir votre convention de stage signée au 1^{er} jour de votre stage !</p>

Guide du stage étudiant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-12/guide-des-stages-24538.pdf>

Simulateur gratification : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>